Université Jean Monnet Saint-Étienne

Appel à projet interne
Booster Innovation Pédagogique
2025/2026

Contexte : la 4ème édition de l'appel à projet « Booster Innovation Pédagogique » s'inscrit dans la volonté de poursuivre les efforts de valorisation de l'innovation pédagogique au sein de notre établissement. Il fait suite au Booster Innovation Pédagogique 2024/2025 qui a permis de soutenir 13 projets.

Le Booster Innovation Pédagogique vient compléter le dispositif national de congé pédagogique pour les enseignants et enseignants chercheurs et est adossé au référentiel Enseignant-Chercheur. Il peut également s'articuler avec les dispositifs d'internationalisation des formations. Le Booster innovation Pédagogique est un appel à projet interne ouvert aux enseignants et enseignants-chercheurs de notre établissement.

Objectif : l'AAP « Booster Innovation Pédagogique » affiche un double objectif :

- Favoriser le développement des innovations pédagogiques au niveau des enseignants et enseignants-chercheurs ainsi qu'au niveau des équipes pédagogiques. Les projets peuvent donc être portés de manière individuelle ou collective (équipe projet sur un module, sur une formation, sur un dispositif transversal intra ou inter-composantes ou inter-universités).
- Apporter une reconnaissance et valoriser l'investissement pédagogique individuel ou collectif au service de la réussite étudiante.

Types de projet : il est possible de proposer quatre types de projets :

- Des projets d'innovation pédagogique en émergence : proposition de création de nouveaux dispositifs pédagogiques.
- Des déploiements de dispositifs pédagogiques innovants existants : développement de projets déjà expérimentés.
- Des projets pédagogiques s'inscrivant dans la perspective de développer des programmes conjoints de formations à visée d'internationalisation ou impliquant une université partenaire à l'étranger, par exemple des programmes intensifs hybrides (Blended Intensive Programmes), des projets d'expérience de travail collaboratif en ligne (Collaborative Online International Learning – COIL) ou encore des modules de cours en ligne dans le cadre de l'Université Européenne Transform4Europe (T4EU) ou dans un cadre Erasmus+ plus général.
- Des projets de développement d'une offre de micro-certifications et de micro-crédits à visée de formation tout au long de la vie ou internationale, par exemple là aussi dans le cadre de T4EU.

Financement : sont éligibles au financement :

- Les heures de création, conception de ressources pédagogiques et de dispositifs innovants
- Les prestations nécessaires à la mise en place de ces ressources ou dispositifs

Date limite de dépôt des projets : 16 juin 2025

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union
TRANSFORM 4EUROPE
FRANCE 2030
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Conditions et critères d'éligibilité : les projets déposés doivent s'inscrire dans la logique de flexibilisation des parcours, de réussite des étudiants et de développement des compétences en respect des attendus posés par la Loi ORE sur l'Orientation et la Réussite Etudiante et la Loi sur la Liberté de choisir son avenir professionnel. Les projets à dimension internationale doivent s'inscrire dans le cadre du programme Erasmus+ ou de l'Université Européenne T4EU (Transform4Europe) pour pouvoir bénéficier de fonds Erasmus+ ou France 2030 dédiés.

Engagement des porteurs de projet : les projets pédagogiques doivent inclure un volet retour d'expérience suite à la mise en place du dispositif et intégrer une évaluation par les étudiants transmise à l'enseignant ou à l'équipe enseignante porteur du projet, dans le cadre d'une logique d'amélioration continue.

Validation des projets : L'examen des dossiers sera effectué par un comité pédagogique composé d'ingénieurs pédagogiques du SUP et de membres de l'équipe présidentielle. Les projets d'innovation pédagogique impliquant des universités partenaires à l'étranger seront examinés par ce même comité avec la participation du service des Relations Internationales.

Coûts éligibles Innovation Pédagogique Sans volet à l'international	**Coûts éligibles Innovation Pédagogique Avec volet à l'international**
Fonctionnement : Seront pris en charge les heures d'ingénierie pédagogique et audiovisuelle de la part des enseignants, ainsi que les frais de fonctionnement nécessaires au projet. Investissement : Les investissements resteront à la charge de la composante, avec possibilité de mobiliser les matériels existants sur les différents Campus (Vidéomaton, salles de pédagogie active, …).	Fonctionnement : Seront pris en charge les heures d'ingénierie pédagogique et audiovisuelle de la part des enseignants non statutaires, les coûts de communication et dissémination ainsi que le tutorat étudiant. Investissements : uniquement dans le cadre des financements Région Les logiciels et les équipements spécifiques nécessaires à la réalisation du projet pédagogique pourront faire l'objet d'une prise en charge.

Les heures des enseignants et les heures de tutorat étudiant devront être déclarées dans OSE lors du réalisé au plus tard en juillet 2026. Les budgets fonctionnement et investissement pourront être consommés jusqu'en décembre 2026.

Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union